

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 11 janvier 2021

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Présents :

M. Christian REBERT, maire

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Raymond HUSSER

Mme Pascale HERRGOTT

M. Francis BONZON

M. Michel SCHWARTZ

Mme Liliane HUSSER

Mme Sylvie ROSINA

M. Jean-Philippe STARCK

M. Jacques SCHWARTZ

M. Frédéric PANKUTZ

Mme Alexa FORNARA

Mme Catherine RUPPEL

M. Marc JEANVOINE

Mme Stéphanie RITZENTHALER

Mme Anne-Lucie DANJEAN

M. Mehdi BAUER

Mme Pauline HAMRAOUI

M. Stéphane FRANCK

Ont donné procuration :

Absents excusés non représentés :

Secrétaire de séance :

Mme Alexa FORNARA, conseillère municipale, assistée par Mme Katia TRICOT, secrétaire générale

M. le maire présente ses vœux à l'ensemble des élus. Il souhaite que cette année soit meilleure que celle de l'an passé. Il remercie chaleureusement les membres du conseil, ceux du centre communal d'action sociale et les bénévoles qui ont participé à la livraison des repas des aînés le 10 janvier dernier, aînés qui, par ailleurs, leur ont réservé un très bon accueil.

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu des deux dernières réunions et signature du registre des délibérations
2. Travaux forestiers
3. Subventions 2021
4. Rapport des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
5. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu des deux dernières réunions et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu des séances des 14 et 21 décembre 2021.

Point 2 – Travaux forestiers

Rapporteur : M. Raymond HUSSER

L'ONF a fait parvenir sa proposition de programme d'actions préconisé pour la gestion durable de la forêt communale d'Andolsheim pour 2021 et établi en application de l'article D 214-21 du code forestier. Le devis des travaux proposé s'élève à 9.529,22 € HT (10.667,18 € TTC).

La commission des affaires rurales propose de valider le programme, à l'exception des travaux d'infrastructure, de l'entretien des lisières ainsi que la sécurisation et la matérialisation des lots de bois de chauffage. Les travaux qu'il est proposé de valider sont le cloisonnement sylvicole, le dégagement de plantation et l'entretien des clôtures de la parcelle 22. Il est également proposé que les travaux, s'ils sont validés, soient effectués non pas par l'ONF mais en propre régie.

Par ailleurs, en ce qui concerne la vente de bois de chauffage sur pied 2021, il est proposé que les 6 lots matérialisés et non vendus en 2020 en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 fassent l'objet d'une vente en 2021. A ces lots, il est proposé d'ajouter d'autres lots de bois de chauffage sur pied, constitués de bois secs ou déperissants sur l'ensemble de la forêt. Ces lots complémentaires seraient définis par la commune et matérialisés en interne. En conséquence, il est proposé de rejeter l'état prévisionnel des coupes 2021 concernant le bois de chauffage et le bois d'œuvre proposé par l'ONF.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

- le programme de travaux forestiers présenté par l'ONF tel que présenté ci-dessus, c'est-à-dire à l'exception des travaux d'infrastructure, de l'entretien des lisières ainsi que la sécurisation et la matérialisation des lots de bois de chauffage,

REJETTE

- l'état prévisionnel des coupes 2021 proposé par l'ONF,

CHARGE

- monsieur le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération,

DIT

- que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront inscrits au budget primitif 2021.

Point 3 – Subventions 2021

Rapporteur : Mme Elisabeth BRAESCH

Messieurs Christian REBERT et Francis BONZON sont exclus des débats ; ils ne prennent pas part au délibéré ni au vote de cette délibération.

Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'arrêter la liste des subventions octroyées en 2021 comme suit :

657362 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS

CCAS		Subvention annuelle de fonctionnement	4 000,00 €
TOTAL			4 000,00 €

6574 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ

	Renvoi		
Association des maires du canton d'ANDOLSHEIM	1	Subvention annuelle de fonctionnement	500,00 €
Associations sportives (jeunes licenciés)	2	Participation annuelle en fonction du nombre de sportifs	2 000,00 €
Association USEP de l'école élémentaire	3	Participation annuelle en fonction du nombre d'élèves licenciés sportifs	345,00 €
Coopérative scolaire de l'école élémentaire	4	Subvention annuelle de fonctionnement	3 000,00 €
Société de musique La Renaissance	5	Participation annuelle en fonction du nombre de musiciens de l'école de musique	450,00 €
Société de musique La Renaissance	6	Location salle Ried Brun	350,00 €
ASPTT	7	Participation annuelle en fonction du nombre de sportifs	100,00 €
Paroisse protestante	8	Participation annuelle aux frais de logement du pasteur	2 500,00 €
AGIMAPAK	9	Participation aux frais de transport	1 500,00 €
Association 2L	10	Subvention annuelle de fonctionnement	57 000,00 €
Association 2 L		Subvention exceptionnelle	2 420,00 €
UDSP		Subvention de fonctionnement	300,00 €
Divers et imprévus			5 535,00 €
TOTAL			76 000, 00 €
TOTAL GENERAL			80 000, 00 €

1. 100 € par membre (maire et adjoints)
2. attribution allouée au titre de l'aide spéciale aux jeunes licenciés sportifs, maintenue à 10 € par jeune
3. subvention allouée à l'association USEP de l'école élémentaire, en fonction du nombre de jeunes licenciés des associations sportives des écoles élémentaires affiliées à l'USEP maintenue à 2,30 € par jeune
4. participation aux frais de transport pour les sorties scolaires de l'école élémentaire à raison de 500,00 € par classe
5. subvention allouée à la société de musique pour participation aux frais de fonctionnement de l'école de musique, calculée à raison de 150 € par élève et par an, avec un plafond de 1 500 € par an (délibération du 17/03/2003). Cette subvention est accordée pour les élèves qui jouent en son sein quelle que soit l'école qu'ils fréquentent. Par conséquent, le conseil municipal décide de ne subventionner directement aucune autre association ou école de musique.
6. location salle hors de la commune pour 3 associations maximum par an (délibération du 11 avril 2016)
7. prise en charge partielle de l'entretien des terrains de tennis, au prorata du nombre de membres habitant la commune au sein de l'association ASPTT, et dans la limite de 1 000 € par an (délibération du 13 mai 2002).
8. attribution de l'indemnité de logement du pasteur à la paroisse protestante, dont une partie est remboursée par les communes de Sundhoffen et Appenwihr au prorata du nombre d'âmes de chaque commune : 542 pour Andolsheim, 585 pour Sundhoffen et 50 pour Appenwihr (délibération du 21/02/2005).
9. participation aux frais de transport à raison de 300 € par part détenue au sein du Symapak.
10. subvention annuelle de fonctionnement versée par moitié, chaque début de semestre.

DIT

- que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront inscrits au budget primitif 2021

Point 4 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'Urbanisme :

M. Raymond HUSSER informe que la commission s'est réunie le 4 janvier 2021. Elle a examiné 5 déclarations préalables et 3 certificats d'urbanisme d'information.

Travaux et bâtiments :

La réunion de démarrage des travaux de la RD 45 avec les deux attributaires ainsi que les bureaux d'études et le représentant de la Collectivité Européenne d'Alsace a eu lieu ce jour. Les travaux d'enfouissement des réseaux secs devraient démarrer vers le 8 février et ceux concernant la voirie environ un mois plus tard. Le projet devra toutefois faire l'objet d'une modification afin d'aménager une sortie sur la Grand'rue suite au projet de construction de trois petits collectifs envisagé par Domial.

Affaires rurales :

La commission s'est réunie le 28 décembre 2020 pour examiner le programme des travaux de l'ONF et l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2021, objet du point n°2 de la présente délibération.

M. HUSSER rappelle qu'à l'initiative de la commission, une sortie-découverte de la forêt communale, à laquelle sera également convié le technicien de l'ONF, est prévue pour les élus au mois de février.

M. le maire ajoute que les membres de la commission participeront à la commission consultative communale de la chasse qui se réunira le 2 février prochain.

Jeunesse et Sport :

La commission des jeunes s'est réunie le 8 janvier dernier. La majorité des membres a répondu présent. Un bilan des actions passées a été réalisé et une réflexion sur les projets à venir engagée. Si le Téléthon n'a pas pu être organisé comme traditionnellement, c'est-à-dire avec des animations proposées par la commission des jeunes en collaboration avec les associations et les bénévoles, une collecte a été mise en place qui a permis de recueillir 1 100 € au profit de l'AFM-Téléthon. Les membres ont relevé avec satisfaction que leur appel aux dons lancé aux associations a été entendu. En ce qui concerne les actions à venir, les membres ont pour projet de rédiger des petits mots, des poèmes, qui seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants afin d'amener un peu de positif, de la chaleur, des sourires dans les foyers dans le contexte difficile que nous traversons. Les membres souhaitent également engager une action de ramassage des déchets.

Environnement, développement durable :

La commission s'est réunie le 15 décembre 2020 et le 5 janvier 2021. Deux habitantes d'Andolsheim ont été reçues. L'une a partagé son expérience dans le domaine de la botanique, notamment dans le cadre du projet de restauration de la mare pédagogique. Par ailleurs, elle a proposé de réaliser un état des lieux de la faune et de la flore qui pourrait servir de base à différentes actions de mise en valeur de ce patrimoine naturel. L'autre propose de mener une réflexion sur les mobilités douces (balisage des itinéraires cyclables, communication sur un dispositif de covoiturage).

Par ailleurs, M. FRANCK demande au maire si la Trace a déjà adressé un retour du sondage qui a eu lieu concernant les transports en commun. M. le maire répond que les formulaires sont actuellement en cours d'analyse.

Embellissement et cadre de vie :

Les décorations de Noël ont été retirées ce jour.

Mémoire et patrimoine :

La fondation Leclerc a fait savoir qu'elle allait contacter prochainement la commune pour évoquer la possible mise en place d'une borne destinée à matérialiser le passage de la 2ème Division Blindée pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

M. JEANVOINE fait savoir que les pompiers recevront désormais les alertes destinées à déclencher leurs interventions à la fois sur leur « bip » (boîtier) et sur leur téléphone portable.

Centre communal d'action sociale :

Mme Sylvie ROSINA informe que le CCAS s'est réuni les 21 décembre 2020 et le 4 janvier 2021 notamment pour répondre aux différentes demandes de subventions et pour organiser la distribution du repas aux aînés. Sur ce dernier point, elle précise que 265 repas ont été livrés aux aînés de la commune par 30 bénévoles le 10 janvier 2021 et que les colis restent encore à livrer pour les personnes en maison de retraite. Elle ajoute que le service des courses à destination des personnes âgées et vulnérables remis en place le 2 novembre 2020 a été maintenu jusqu'à Noël.

Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux (Brigade Verte) :

M. HUSSER informe qu'une rencontre a eu lieu avec le nouveau président de la Collectivité Européenne d'Alsace, M. BIERRY. Il en ressort qu'une réflexion est engagée pour permettre de répondre aux différentes demandes d'adhésion des communes Bas-Rhinoises.

Point 5 - Divers

M. le maire évoque les points suivants :

- la population légale totale de la commune au 1^{er} janvier 2021 est de 2 244 habitants, d'après la dernière publication de l'INSEE basée sur les chiffres de 2018 ;
- les dates prévisionnelles des conseils municipaux de l'année 2021 ont été communiquées aux élus ;
- dans le cadre de la mise en concurrence obligatoire des contrats d'énergie électrique des puissances inférieures à 36kva (tarifs bleus), une consultation pour l'ensemble des contrats d'électricité et de gaz a été

réalisée par le cabinet Studen. Cette consultation a été effectuée en application de l'accord-cadre du groupement de commande du collectif du Ried. Il en résulte que de nouveaux contrats seront conclus avec un gain estimé pour Andolsheim de 1 580 € duquel il faut déduire les frais du cabinet d'un montant de 650 € ;

- le syndicat Pôle Ried Brun – collège de Fortschwihr a adressé un recours indemnitaire préalable dans l'affaire qui concerne la participation à la dette ;
- une médiation a été ordonnée par le tribunal administratif de Strasbourg dans le cadre du contentieux engagé par un administré contre l'arrêté de non-opposition à déclaration préalable pris pour la commune d'Andolsheim et portant division de terrain situé rue de l'Erable ; elle aura lieu le 19 janvier prochain ;
- l'accueil de la Communauté de Brigades de gendarmerie de Colmar-Jebsheim est transféré à Jebsheim depuis le 1^{er} janvier 2021 ; la brigade de Colmar n'accueillera désormais le public que sur rendez-vous pris après contact avec celle de Jebsheim.

La séance est levée à 20h54.



Le maire,

Christian REBERT